

TABLEAU RECAPITULATIF MULTICRITERE DES CERTIFICATIONS INFORMATIQUES

	CNI OU NSI CERTIFICAT DE NAVIGATION INTERNET (OU NAVIGUER SUR INTERNET)	PIM: PASSEPORT POUR L'INTERNET ET LE MULTIMEDIA	B2i : Brevet Informatique et Internet (ecole, college et Lycee t	B2i Adultes	C21®: CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (NIVEAUX 1 ET 2)
Organisme créateur de l'époque et date de création	Ministère de l'emploi Décembre 2000	MAPI pour le réseau des EPN (espaces publics numériques) officiellement labellisés - Fin 2000	Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche – Novembre 2000	Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, Ministère en charge de l'agriculture, Ministère de la justice - 2008	Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche Mai 2002 pour le niv1 et à partir de 2004 pour les C2i spécialisés
Public visé	Tous publics AFPA, APP, Demandeurs d'emploi	Grand public	Elèves du Primaire au lycée	Adultes salariés, en formation, ou en recherche d'emploi –	Public apprenant des universités et de l'enseignement supérieur personnels enseignants et IATOS, stagiaires en FC
Qui peut mettre en œuvre la certification	AFPA, APP, organismes conventionnés DRTEFP ou ANPE, CFPPA	Espaces publics numériques	Ecoles, collèges et lycées	Organismes de formation agréés par le ministère de l'éducation nationale ou par le MAAF ou le ministère de la Justice	Universités et organismes de formation habilités par l'université
Qui délivre la certification	Le directeur ou responsable de l'organisme ayant assuré la mise en œuvre	Le directeur ou responsable de la mise en œuvre	Le directeur/proviseur de l'établissement	Le recteur ou son équivalent dans les autres ministères partenaires et après validation par un jury	Seule l'université est habilitée à délivrer le certificat. Ne peuvent donc valider un C2I® que les personnes dont le centre est partenaire avec l'université pour ce projet.
Durée pour obtenir le certificat	Une formation de 20h est proposée pour obtenir le certificat	La durée de la formation est variable selon le niveau du candidat L'épreuve (théorique et pratique) dure 2h	Chaque niveau doit être validé avant la fin du cursus concerné et le cas échéant au début du cursus suivant	La durée de la formation est variable selon le niveau du candidat et ses acquis antérieurs qui peuvent être évalués d'emblée. L'obtention du certificat peut se dérouler sur un temps court ou sur plusieurs années, au rythme de la constitution du dossier de preuve par le candidat	Chaque niveau doit être validé avant la fin du cursus concerné. Une épreuve théorique et pratique est organisée.

	CNI ou NSI Certificat de Navigation Internet (ou Naviguer Sur Internet)	PIM : Passeport pour l'Internet et le Multimédia	B2i : Brevet Informatique et Internet (école, collège et lycée t	B2i Adultes	C2i® : Certificat Informatique et Internet (niveaux 1 et 2)
Coût pour le bénéficiaire	Inscription et délivrance sont gratuites Formation peut être payante selon les cas	Inscription et délivrance sont gratuites Formation peut être payante selon les cas	Gratuit	Inscription : 12 euros Accompagnement/Formation et évaluation peuvent être payantes selon les cas	Inscription et délivrance sont gratuites Formation peut être payante selon les cas .
Modalités de certification	Délivrance d'un certificat de navigation Internet par l'animateur. AFPA, APP, organismes conventionnés DRTEFP ou ANPE, CFPPA sont habilités à délivrer le certificat (code d'accès au serveur). Respect du référentiel des capacités de base et du cahier des charges à minima (conditions techniques, pédagogiques, d'évaluation et de certification). Engagement de services (lieu dédié équipé + animateur + support pédagogique + méthode d'apprentissage de 14h) Utilisation d'un modèle de certificat (fourni en ligne), et obligation de saisie des infos pour la délivrance du certificat et pour les statistiques.	Attestation, des capacités de base à utiliser Internet, délivrée par les EPN à l'issu d'un test en présence d'un animateur. Test constitué de 19 opérations de base et d'un QCM de 10 questions. Numéro d'enregistrement spécifique du PIM pour chaque usager et pour chaque EPN.	Attestation de maîtrise de compétences dans le domaine des TIC délivrée par l'établissement à l'issue d'un contrôle continu tout au long du cursus scolaire. Utilisation par l'équipe pédagogique de feuilles de suivi individuel appelées « feuilles de position » dont le modèle est annexé à la note. L'obtention du B2i n'influe pas sur le passage en classe supérieure. Existence d'un modèle d'attestation à remettre à l'élève avec le tampon de l'établissement.	Attestation de maîtrise de compétences dans le domaine des TIC délivrées par l'autorité certificative (5 domaines). L'évaluation peut être réalisée a priori, en cours ou à l'issue d'une formation , en situation professionnelle. Le processus de certification est entièrement dématérialisé, utilisant une application accessible via internet. Pour délivrer le B2iA, l'organisme de formation doit être agréé. L'évaluateur habilité dans le cadre de l'agrément accompagne le candidat , qui s'est inscrit dans la démarche, à élaborer son dossier de preuves, il évalue les compétences. La validation est réalisée par un jury.	Seules les universités sont habilitées à délivrer le C2I®. Modalités de certification comportent une épreuve théorique et pratique. Existence d'un correspondant chargé d'organiser la formation et la certification. C2i 1 est exigible pour la titularisation des professeurs des écoles. Universités choisissent les modalités d'acquisition des compétences et de passage de l'épreuve de validation dans respect du cahier des charges. Formation C2i® conseillée dans cadre du LMD mais pas obligatoire. Objectif : C2i 1 obtenu avant la fin du cycle L C2i 2 en continuité du C2i 1 mais n'est pas un niveau d'exigence supérieur : validation de compétences professionnelles. C2i enseignant, métiers du droit , métiers de la santé, EDD
Adresse site de présentation	Pour le site d'info et d'accompagnement du public Le site de l'AFPA pour les contenus : http://nsiv2.afpa.fr Pour saisie statistique et délivrance des certificats : Netcertif : www.netcertif.cnefad.com	http://www.netpublic.fr/net- public/pim/presentation/	http://www.b2i.education.fr/ind ex.php	http://www.chlorofil.fr rubrique TICE et FOAD /certifications informatiques et intenret	http://www.c2i.education.fr/